Image not found or type unknown

# litige sur l'ouverture d'un abonnement gaz au tarif libre

Par **pampam76**, le **28/07/2009** à **19:10**

Bonjour à tous,
Effectuant des démarches pour ouvrir un abonnement gaz chez GRDF au tarif régulé, mon interlocuteur me précise qu'un abonnement à mon nom est déjà ouvert chez eux, à mon adresse, mais au tarif libre, précédant d'une semaine ou deux mon appel.
J'indique que j'entreprends tout juste les démarches pour l'ouverture d'un abonnement et que je n'ai rien signé, on me réponds que je n'ai qu'à savoir ce que je signe.
Outre l'impolitesse de la réponse, mon problème est que même en résiliant cet abonnement que je n'ai pas souscrit ( mais qui l'a fait?) je ne pourrais pas avoir le tarif régulé.
J'ai demandé à avoir copie du contrat et entend prouver que la signature n'est pas la mienne afin d'annuler, mais quels autres recours ai-je? est-ce la bonne démarche?
Merci beaucoup d'avance,
-Pampam-

Par **patinette**, le **29/07/2009** à **09:58**

bonjour,

voici quelques éléments :
Réclamations

Les modalités de saisine du Médiateur de l'énergie

(24/02/2009)

Les consommateurs ayant un litige avec un fournisseur d'électricité ou de gaz peuvent désormais choisir de saisir le Médiateur national de l'énergie par voie postale ou par le formulaire mis à disposition sur son site. Dans ce dernier cas, il est nécessaire de scanner au format PDF les documents justificatifs (copie des courriers échangés, des factures, du contrat, justificatifs des frais engagés, etc.).

Le site du Médiateur http://www.energie-mediateur.fr/ permet aux consommateurs de s'informer sur leurs droits mais aussi sur la procédure à suivre pour saisir le médiateur. Les principales rubriques détaillent ainsi "dans quel cas saisir ?" (litiges concernés, réclamation

écrite préalable), "qui peut saisir ?" (consommateurs particuliers ou leurs représentants), "quand saisir ?" (2 mois après réception par le fournisseur de la réclamation) et "comment procéder ?" (utilisation du formulaire en ligne ou envoi du dossier complet à l'adresse suivante : médiateur national de l'énergie - libre réponse n° 59252 - 75443 PARIS Cedex 09).

Pour plus d'informations, un centre d'appels est également accessible au 0810 112 212 du lundi au vendredi de 8h30 à 18h (prix d'un appel local depuis une ligne fixe). Il peut également être utile de retrouver le site d'information http://www.energie-info.fr/ mis en place pour les consommateurs d'électricité et de gaz naturel à la suite de l'ouverture des marchés de l'énergie le 1er juillet 2007.
Liens contextuels

* Médiateur national de l'énergie
Nouveauté : saisir en ligne le médiateur national de l'énergie
* Médiateur national de l'énergie
Saisir mode d'emploi
* Energie info
En cas de réclamations ou de litiges

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés